

Assemblée des délégués des Péciliennes du
Sécanal de St-Maire, le 21 février 1936.
au Mouret.

La séance s'ouvre par la prière.

Monsieur le R^d Doyen a le regret d'in-
former l'honorable assemblée des délégués, que
M^r Macheret, secrétaire de la fédération des
Péciliennes décanales, ne lui a pas remis les
procès-verbaux des assemblées précédentes. Malgré
trois lettres adressées à l'ancien secrétaire, pour
le prier d'envoyer le protocole, M. Macheret a
gardé un silence qui le fait justement mal
juger. +

Pour remédier, en partie, à cette lacune,
M^r le Président rappelle l'importante décision
prise à l'assemblée plénière du 30 octobre 1934,
en vue de nous conformer au désir formel de
Pie X, dans son Motu-proprio, savoir, que les
sociétés de chant sacré ont pour chefs naturels,
les R^{ds} Curés.

Il rappelle encore, que, dans cette assem-
blée première, il a été décidé d'élaborer le règle-